



## CRITERES D'ADMISSION A LA PREMIERE ANNEE MASTERE DE RECHERCHE EN GENIE ENERGETIQUE : MANAGEMENT DE L'ENERGIE (MRGEME1)

### 1. Les titulaires d'une licence en génie énergétique

Le score du candidat est calculé selon la formule suivante :  $S1 = (0.25M + 0.5R + BB)$

Avec

- ✓ M est fonction de  $Mg$ , qui est la moyenne générale durant les deux premières années de la formation de la licence (LMD). Dans le cas d'un redoublement, la moyenne affectée à l'année en question sera prise égale à zéro dans la moyenne

$$M = \begin{cases} 100 & \text{si } Mg > 15 \\ 20(Mg - 10) & \text{si } 10 < Mg \leq 15 \\ 0 & \text{si } Mg < 10 \end{cases}$$

- ✓ R est lié aux rangs du candidat durant sa formation, LMD. Il est calculé comme suit :

$$R = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \frac{1}{R_i} \quad \text{Où } n \text{ est le nombre d'années d'études y compris les redoublements}$$

$$\text{Avec } R_i = \begin{cases} 100 - (700r_i) / 3 & \text{si } r_i \leq 0.3 \\ 0 & \text{si } r_i > 0.3 \end{cases}$$

Où  $r_i$  est défini pour chaque année d'études de la manière suivante :  $r_i = (\text{rang} - 1) / \text{effectif}$

- ✓ BB représente la bonification du Bac

$$BB = \begin{cases} 25 & \text{Si Bac avec mention Très Bien} \\ 20 & \text{Si Bac avec mention Bien} \\ 15 & \text{Si Bac avec Mention Assez Bien} \\ 5 & \text{Si } 10 < \text{moyenneBac} < 12 \\ 0 & \text{Si moyenneduBac} < 10 \text{ où contrôle} \end{cases}$$

### 2. Les titulaires d'un diplôme d'ingénieur

Le score du candidat est calculé selon la formule suivante :  $S2 = (0.4M + 0.25R + BB + CN)$

Avec

- ✓ M est fonction de  $Mg$ , qui est la moyenne générale durant les trois années de la formation d'ingénieurs (troisième année sans note de PFE) :



✓

$$M = \begin{cases} 100 & \text{si } Mg > 15 \\ 20(Mg - 10) & \text{si } 10 < Mg \leq 15 \\ 0 & \text{si } Mg < 10 \end{cases}$$

✓ R est lié aux rangs du candidat durant sa formation. Il est calculé comme suit :

✓  $R = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \frac{1}{R_i}$  Où n est le nombre d'années d'études y compris les redoublements✓ Avec  $R_i = \begin{cases} 100 - (600r_i) / 3 & \text{si } r_i \leq 0.4 \\ 0 & \text{si } r_i > 0.4 \end{cases}$ ✓ Où  $r_i$  est défini pour chaque année d'études de la manière suivante :  $r_i = (\text{rang} - 1) / \text{effectif}$ 

✓ BB représente la bonification du Bac

$$BB = \begin{cases} 25 & \text{Si Bac avec mention Très Bien} \\ 20 & \text{Si Bac avec mention Bien} \\ 15 & \text{Si Bac avec Mention Assez Bien} \\ 5 & \text{Si } 10 < \text{moyenne Bac} < 12 \\ 0 & \text{Si moyenne du Bac} < 10 \text{ où contrôle} \end{cases}$$

✓ CN représente la bonification de voie d'accès à la formation d'ingénieurs

$$CN = \begin{cases} 10 & \text{Pour les candidats ayant intégré la formation d'ingénieur par voie de concours nationaux} \\ 0 & \text{Si autres} \end{cases}$$

### 3. Les inscrits en 2<sup>ème</sup> Année de la formation d'ingénieurs

Le score du candidat est calculé selon la formule suivante :  $S_3 = (0.4M + 0.25R + CN)$

M est fonction de Mg, qui est la moyenne générale de la première année de la formation d'ingénieurs et de la moyenne du Bac (MB) :

$$M = \begin{cases} 100 & \text{Si } M = (Mg + 2 / 3MB) > 15 \\ 20(Mg - 10) & \text{Si } 10 < M = (Mg + 2 / 3MB) \leq 15 \\ 0 & \text{si } Mg < 10 \end{cases}$$

✓ R est lié aux rangs du candidat durant sa formation. Il est calculé comme suit :

$$R = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \frac{1}{R_i}$$

Où n est le nombre d'années d'études y compris les redoublements



$$\text{Avec } R_i = \begin{cases} 100 - (600r_i) / 3 & \text{si } r_i \leq 0.2 \\ 0 & \text{si } r_i > 0.2 \end{cases}$$

Où  $r_i$  est défini pour chaque année d'études de la manière suivante :  $r_i = (\text{rang} - 1) / \text{effectif}$

- ✓ CN représente un Bonus de 10 points attribué aux candidats ayant intégré la formation d'ingénieur par voie de concours national.

**N.B**

- La commission peut fixer un score éliminatoire.
- Après l'examen des dossiers, certains candidats déclarés admissibles par la commission de mastère peuvent être convoqués à un entretien.